

**SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire**

**du 12 NOVEMBRE 2018 - 20 heures 00**

Le 12 novembre deux mil dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRÊTRE, Maire.

Etaient présents : Mr Lambert BONDON, Mr François DENIZOT, Mr Johann TREUILLET, Mr Jean-Michel PRÊTRE, Mr Frédéric PRÊTRE, Mr Jean Claude DETABLE, Mr Jean-Marie DUMEZ, Mr Michel MAROTTE, Mr Jean RATEAU, Me Nathalie BONNARD.

Secrétaire de séance : Mr Johann TREUILLET.

\*\*\*\*\*

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2018 : 9 pour (Nathalie Bonnard est arrivée après le vote).

\*\*\*\*\*

**➤ SOCIETE SOSEMAT : APPROBATION DU CONTRAT DE FORTAGE ENTRE LA SOCIETE SOSEMAT ET LA SECTION DE COMMUNE DU HAMEAU DE JUSSY : délibération 2018/037**

Mr le Maire demande au Conseil Municipal son approbation concernant le contrat de fortage entre la société SOSEMAT et la section de commune du hameau de Jussy (dossier joint en annexe).

Le Conseil Municipal a étudié ce dossier lors d'une réunion préalable.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à 7 voix pour et 3 abstentions (François DENIZOT, Michel MAROTTE et Nathalie BONNARD) approuvent le contrat proposé.

**➤ SOCIETE DEROMEDI CARRIERES : APPROBATION DU CONTRAT DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA SOCIETE DEROMEDI CARRIERES ET LA SECTION DE COMMUNE DU HAMEAU DE JUSSY : délibération 2018/038**

Mr le Maire demande au Conseil Municipal son approbation concernant le contrat de bail emphytéotique entre la société DEROMEDI CARRIERES et la section de commune du hameau de Jussy (dossier joint en annexe).

Le Conseil Municipal a étudié ce dossier lors d'une réunion préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le contrat de bail proposé.

**➤ LOCAUX D'HABITATION : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LE MAIRE A PROPOSER AU PREFET L'INSTAURATION D'UN REGIME D'AUTORISATION DE CHANGEMENT D'USAGE DES LOCAUX D'HABITATION PREVU AUX ARTICLES L.631-7 ET SUIVANTS DU CODE DE LA CONSTRUCTION.**

F. DENIZOT fait remarquer les points suivants : absence de délibération de taxe de séjour sur Ciez et peu ou pas de débit internet sur une partie de la commune ne permettant pas aux hébergeurs de déclarer leur(s) logement(s).

Le conseil ne souhaite donc pas délibérer.

**➤ APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) RELATIF AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN DATE DU 31 MAI 2018 : délibération 2018/039**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le rapport de la CLECT portant sur l'évaluation de la compétence équipements sportifs tel qu'il est présenté dans le rapport,
- De notifier au Président de la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain la présente décision du Conseil Municipal,

- D'autoriser le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**➤ APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) RELATIF A LA BIBLIOTHEQUE ET A LA PISCINE DE DONZY EN DATE DU 14 JUIN 2018 : délibération 2018/040**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le rapport de la CLECT portant sur l'évaluation de la compétence équipements sportifs et culturels tel qu'il est présenté dans le rapport,
- De notifier au Président de la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain la présente décision du Conseil Municipal,
- D'autoriser le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**➤ APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) RELATIF AU PAVILLON MILIEU DE LOIRE (PML), L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) ET LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI) EN DATE DU 5 JUILLET 2018 : délibération 2018/041**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le rapport de la CLECT portant sur l'évaluation de la compétence optionnelle Protection et Mise en valeur de l'environnement, et de la compétence optionnelle Action Sociale, tel qu'il est présenté dans le rapport,
- De notifier au Président de la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain la présente décision du Conseil Municipal,
- D'autoriser le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**➤ APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) RELATIF AU CENTRE SOCIAL DE COSNE EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2018 : délibération 2018/042**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le rapport de la CLECT portant sur l'évaluation de la compétence optionnelle Action Sociale, tel qu'il est présenté dans le rapport,
- De notifier au Président de la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain la présente décision du Conseil Municipal,
- D'autoriser le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**➤ ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE NIEVRE INGENIERIE : délibération 2018/043**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

- **DECIDE** d'adhérer à Nièvre Ingénierie ; l'agence technique départementale de la Nièvre,
- **APPROUVE** les statuts proposés pour cette agence,
- **S'ENGAGE** à verser annuellement à l'Agence, la cotisation annuelle fixée suivant l'annexe 1 des statuts approuvés ci-dessus,
- **DESIGNE** Mr François DENIZOT comme son représentant titulaire à l'Agence afin d'y siéger lors des assemblées générales et plus particulièrement lors de l'assemblée générale constitutive.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**> DELIBERATION INSTITUANT LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DE SUJETIONS EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) : délibération 2018/044**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer à compter du 1er Janvier 2019 pour les fonctionnaires ou agents de la collectivité :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- un complément indemnitaire annuel (CIA)

et d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

**> PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - VOLET PREVOYANCE - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DE LA NIEVRE : délibération 2018/045**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir délibéré, DÉCIDE

1°) d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, à compter du 1er janvier 2019, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci.

2°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance.

3°) de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2019 comme suit : montant en euros : 5€ brut.

4°) de saisir le comité technique pour recueillir son avis sur la participation de la collectivité

5°) d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6°) de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

**> CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - délibération 2018/046**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'adopter la création de poste et la modification du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont prévus au budget de l'exercice.

**> DESIGNATION D'UN CONSEILLER POUR REPRESENTER LA COLLECTIVITE LORS DE LA COMMISSION DES ELECTIONS.**

Mr Jean-Claude DETABLE se propose pour représenter la collectivité lors de la commission de contrôle des élections.

**> OPERATION DEFENSE INCENDIE : LANCEMENT DE L'OPERATION, ACHAT DES TERRAINS, DEVIS TRAVAUX ET MATERIEL, AUTORISATION DE MR LE MAIRE A SIGNER LES DOCUMENTS AFFERENTS.**

Plusieurs questions se posent en ce qui concerne l'établissement des permis de construire (possibilité de construction sur un terrain agricole sous dérogation ?).

**> PROPOSITION DE RESILIATION DU CONTRAT D'ASSURANCES EN COURS ET ADHESION CHEZ UN NOUVEL ASSUREUR AU 01/01/2019- délibération 2018/047**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de conserver l'assureur actuel GROUPAMA.

**> CAFE « LE RUISSEAU » : DESIGNATION DES REPRENEURS, FIXATION DE LA DATE DE REPRISE ET DEVIS MATERIEL ET TRAVAUX - délibération 2018/048**

Reprise envisagée pour le 8 mars 2019.

Johann TREUILLET et Michel MAROTTE ont rencontré les repreneurs en octobre et fait un point sur l'avancement des travaux et des devis.

Travaux : l'artisan en charge de la rénovation du bar intervient semaine 47 pour finaliser les murs (ossature métallique, isolation, placoplâtre, enduits et sous-couche).

Devis cuisine : le conseil ne souhaite plus prendre en charge l'intégralité du devis de la cuisine. Une somme maximale de 15 000 euros a été validée (somme jugée nécessaire pour l'installation d'une cuisine). Par conséquent, les repreneurs auront à leur charge le reste du matériel nécessaire à leur installation (vaisselle, ustensiles,).

Le conseil approuve à l'unanimité la reprise par les futurs gérants Melle DUMONTIER Emilie et Mr LAURON Damien. A voir pour le certificat d'exploitation si c'est ok pour Melle et Mr en cuisine.

Un rendez-vous auprès du notaire sera nécessaire pour mettre en place les différents documents nécessaires à la reprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

-la reprise du café LE RUISSEAU à compter du 08 mars 2019 par Mr Damien LAURIN et Melle Emilie DUMONTIER domiciliés actuellement 113 rue Barrière Saint Marc 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS ;

-limiter l'achat de matériel pour l'aménagement de la cuisine à 15 000 euros ;

-autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'établissement du contrat de location-gérance.

#### **> SALLE DES FETES : TRAVAUX - AUTORISATION DU MAIRE A LANCER LES MARCHES ET SIGNER LES DOCUMENTS AFFERENTS- délibération 2018/049**

François DENIZOT rappelle que l'enlèvement de la toiture existante coutera environ 30 000 euros (présence d'amiante). Ce budget sera donc à prendre en compte dans le tarif global du projet.

L'objectif est de réaliser les différentes étapes de rénovation sans nuire à la location de la salle (les réservations courent jusqu'à fin 2019).

Les démarches continuent auprès des architectes.

Jean RATEAU propose une solution pour un gain de place au niveau des estrades actuelles.

Il propose de demander un devis pour l'installation d'estrades escamotables qui permettront un rangement plus facile et moins volumineux ainsi qu'un réglage de la hauteur (pratique pour les spectacles des enfants). Le devis sera à intégrer dans le budget 2019.

Suite aux réunions de travail et aux divers devis d'estimation, le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir délibéré, décide :

-d'inscrire dans un premier temps un montant de 159 000 € (architecte, annonces et insertions, travaux) au budget 2018, qui sera reporté et ajustée au budget 2019, au niveau de l'Opération d'investissement n° 20188

-d'autoriser le Maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre et le marché de travaux, ainsi qu'à signer les documents afférents,

-d'autoriser Le Maire à rechercher les subventions possibles et à établir les dossiers.

#### **> DECISION MODIFICATIVE - VIREMENTS DE CREDITS- délibération 2018/050**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour le bon équilibre du budget, il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants sur l'exercice 2018 :

##### **BUDGET COMMUNAL**

##### **Décision modificative n°2**

En section de fonctionnement :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	- 3 426 €
014	739223		Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 3 426€

En section d'investissement :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	20189	Aménagement du bourg - Travaux	- 10 000€
21	2188	20184	Café LE RUISSEAU	+ 10 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote les modifications présentées au budget principal de la commune

### ➤ AMENAGEMENT DU BOURG : AVANCEMENT DU PROJET

Une réunion a eu lieu le 26 octobre 2018 avec Frédéric PRETRE, Johann TREUILLET, 2 paysagistes, l'architecte du CAEU et 2 membres de la DDT. Une proposition est en cours d'élaboration et nous sera transmise prochainement (agencement du bourg, sens de circulation, terrasse du café, espaces paysagers...).

### ➤ AFFAIRES DIVERSES

- Une réunion de la commission des finances le 23/11/2018 à 20h
- Lotissement : pas de réponse au courrier de relance pour la construction sur les 2 parcelles en attente. Une seconde relance sera réalisée avant d'engager les démarches auprès du notaire.
- Ecole : projet numérique en cours : 7 031 euros avec une subvention de 50% de l'état.
- Etat de catastrophe naturelle due à la sécheresse : les personnes qui ont constaté des dégradations des bâtiments suite à la sécheresse sont priées de transmettre une demande à la mairie ainsi que des photos.
- Mise en application du RGPD à la mairie / Mise en conformité du site internet à réaliser.
- Mise en place de décorations de Noël, à voir avec l'entrepreneur qui s'était proposé pour l'installation des guirlandes.
- Remerciement des anciens combattants pour le prêt de la salle des fêtes pour le repas du 11 novembre.
- Problème constaté sur le four électrique de la salle des fêtes (disjoncte au bout de 10 minutes).  
A vérifier

Séance levée à 22h10

Le Maire, JM PRETRE

